

des intéressés ont déjà vu ces films.—R. Nous avons des ennuis de cette nature et nous avons étudié attentivement ce problème spécial au cours des trois derniers mois. L'embarras vient de ce que la demande de nos films s'accroît, alors que nos fonds d'approvisionnement sont restreints. Autant que je puis m'en souvenir, nous avons en distribution courante au Canada environ 32,000 copies de 16 mm. Plus la distribution est considérable, plus les copies s'usent et plus nos fonds pour nous en procurer diminuent. Comme vous le dites, nous alternons les lots de films d'un conseil à l'autre. Il arrive parfois que des films reviennent au même endroit, ce qui ne devrait pas être. Mais le cas s'est présenté et avant d'en venir au jour heureux où nous aurons tout l'argent au monde pour procurer à chacun ce qu'il désire, je crains que la chose ne se répète de temps en temps, mais nous faisons tout notre possible pour l'éviter.

D. La demande de pellicules sonores et de films fixes provient en grande partie des bibliothèques régionales?—R. Oui, monsieur.

D. Au sujet de ce problème, il y a eu récemment certaines modifications des rapports entre la Société nationale du film et l'Office national du film?—R. Voulez-vous parler de l'Institut canadien du film?

D. Est-ce que ces modifications ont amené une collaboration plus étroite entre l'Office national du film et l'Institut canadien du film en ce qui concerne la distribution?—R. Ce problème a été sérieusement discuté avec l'Institut canadien du film. On a discuté au cours des derniers mois les fonctions que cet organisme pourrait remplir ainsi que celles que l'Office remplit déjà. Nous nous procurons certains services de l'Institut canadien du film. L'Office est d'opinion que l'Institut peut remplir convenablement certaines fonctions, par exemple, la production d'un catalogue général des films, non pas seulement ceux de l'Office, mais tous les films en disponibilité au Canada. Il faut qu'il y ait un organisme qui fasse ce travail et l'Institut canadien du film est l'organisme tout désigné pour remplir cette tâche.

Il y a aussi le problème de l'évaluation des films dont quelqu'un a parlé ce matin. Il faut qu'il y ait un organisme qui se charge de cette besogne. Une autorité, non seulement pour les films de l'Office, mais pour tous ceux que nous pouvons nous procurer au Canada ou à l'étranger. L'Office est d'opinion qu'elle n'a pas l'autorité voulue pour évaluer ces films, parce qu'en sa qualité d'organisme de production, son jugement sur ses propres films ne serait vraisemblablement pas objectif. Il y a aussi le service central de renseignements sur les films en général. C'est une fonction qu'un organisme comme l'Institut canadien du film peut remplir. Il pourrait aussi accomplir certaines autres tâches que l'Office et autres intéressés, y compris l'Institut, sont à étudier présentement. Il y a véritablement un double problème, celui du financement et celui de l'organisation.

D. Ces conseils locaux dévorent les films à une allure alarmante et avec grand enthousiasme, et un des embarras du groupe local est de satisfaire à la demande des conseils. Ces demandes viennent de partout, et je suis convaincu qu'une coopération plus étroite entre ces deux organismes serait fort utile.—R. Je suis de cette opinion en principe.

D. Pour en revenir au problème des bibliothèques, est-ce que l'Office national du film se charge de la distribution des films étrangers dans ses cinémathèques, ou est-ce l'Institut qui remplit cette charge?—R. Oui et non. Nous nous en occupons dans certains cas. Nous avons avec l'Office du film des Nations Unies une entente en vertu de laquelle nous sommes les agents de distribution de ses films au Canada. Je crois que cet organisme distribue les films UKIO, mais nous les distribuons aussi. Nous distribuons de tels films dans un ou deux autres cas, alors que nous avons le droit d'agir ainsi, mais dans la plupart des cas, la distribution des films étrangers provenant de sources déterminées est confiée à cet office des Nations Unies.